



Recouvrement à l'amiable.

Par Charly6

Bonjour,

J'ai une dette à régler avec un huissier sous le titre d'un Procès Verbal de Saisie Attribution.

Je l'ai contacté et nous avons trouvé un accord de règlement à l'amiable, payable en deux fois.

En même temps, j'ai demandé un décompte des Frais de Procédures, que j'ai reçu, et en additionnant les sommes nous n'arrivons pas tout à fait au même total, et je lui ai répondu sur ce point.

Il m'a répondu, je cite, 'les intérêts courent jusqu'au complet paiement de la dette. La somme à devoir à ce jour est de...'.
'

Est ce que c'est normal que les intérêts continuent à être additionner en ce moment alors que nous avons fixé la première somme début février et la solde début mars?

Si quelqu'un pourriez me conseiller sur ce sujet et indiquer l'article de loi applicable sur ce point, je serai très reconnaissant.

Je vous remercie.

Par ESP

Ce sujet fait doublon